



Demande d'accréditation pour une transplantation embryonnaire (TE)

Nom du demandeur :

Adresse :

Ville :

Province :

Code postal :

Téléphone :

TYPE D'ORGANISME

- Individuel Clinique vétérinaire
 Autre _____

Êtes-vous agréé par l'ACTE?

- Oui Non

Êtes-vous un(e) D.M.V. – docteur en médecine vétérinaire?

- Oui Non

DESCRIPTION ET CHAMP D'ACTIVITÉ

- Récolte d'embryons Division d'embryons
 Transplantation d'embryons Congélation d'embryons
 Sexage d'embryons Tout ce qui précède

ASSOCIATIONS DE RACE

- Ayrshire Suisse brune Guernsey
 Holstein Jersey Milking Shorthorn
 Canadienne Tout ce qui précède

La personne dont le nom et la signature apparaissent ci-dessous atteste que le demandeur exploite une entreprise de transplantation embryonnaire, que cet organisme se conformera et sera assujéti, en tout temps, aux règles du « Programme d'accréditation canadien pour les organismes de service de l'industrie » (édition 2015) et que le demandeur a autorisé l'exécution de cette application.

Conformément au présent règlement et faisant partie intégrante de l'accréditation, tous les employés desdites entreprises de TE qui participent à la manipulation ou à l'utilisation d'embryons sont assujéti à cette accréditation et ces organismes ont la responsabilité de la faire respecter.

Le renouvellement automatique de votre accréditation aura lieu chaque année au tarif de 25 \$ par an, plus les taxes applicables.

Les Races laitières canadiennes (RLC) reconnaissent de manière équivalente tous les organismes / praticiens « agréés » par l'Association canadienne de transfert d'embryon (ACTE) sur une base annuelle et sans les frais traditionnels de renouvellement d'accréditation des RLC.

Nom :

Signature :

Date :